



# SERVICE EAU POTABLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2018  
Rapport



# CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
  - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
  - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
  - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
  - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

# I – LE BUDGET

## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotations aux amortissements ...

Épargne brute

### RECETTES

Redevances (essentiellement)  
Travaux (convention financière)  
Revenus des immeubles  
(Saint Saturnin, Aubignan)  
Subventions / poste de chargé de mission  
Recettes exceptionnelles,  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Études  
Travaux de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement  
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,  
véhicule...)  
Reprise des subventions

### RECETTES

Épargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA  
par le biais du délégataire  
FCTVA (Remboursement TVA sur les  
achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

35 communes adhérentes  
78 693 usagers  
9 258 277 m<sup>3</sup> facturés



(Derniers chiffres connus ce jour)

# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## A – DEPENSES : PROPOSITIONS 2018

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.254.300,00 € dont :

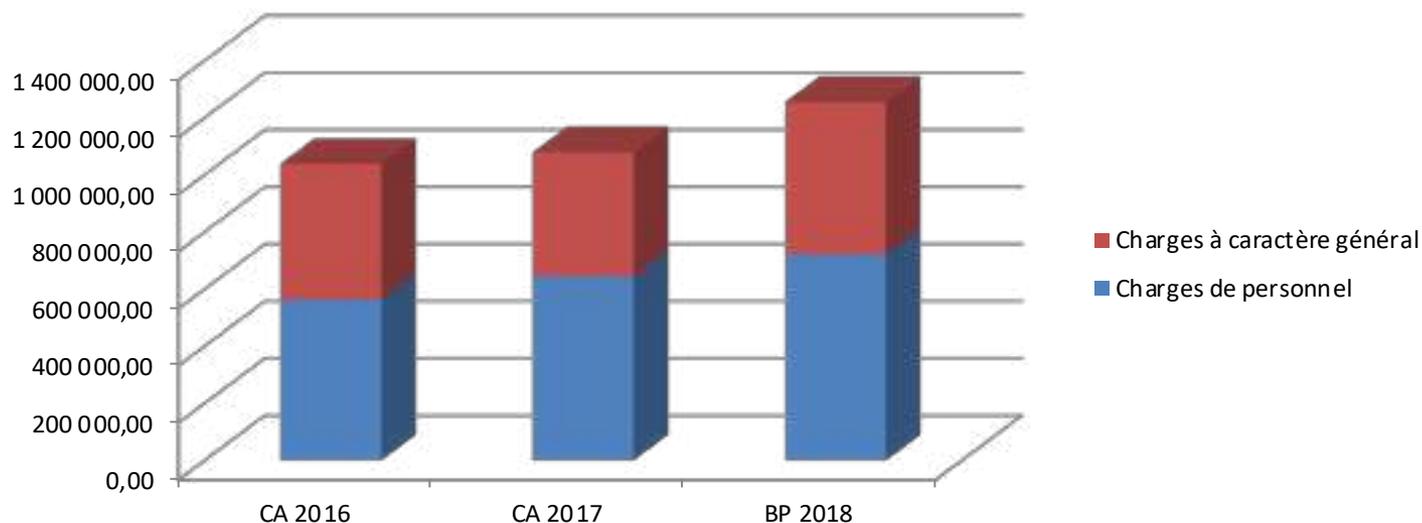
Charges à caractère général : 532.300,00 €,  
Charges de personnel : 722.000,00 €.

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 362.000,00 € du service de l'assainissement collectif.

- ▶ Pour rappel, les dépenses de gestion courante seront réparties à hauteur de 40 % pour l'eau potable et 60 % pour l'assainissement, ceci afin d'affecter de la manière la plus juste au vu du temps passé, les charges de personnel et de fonctionnement.

# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## A –DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



### Evolution du personnel

**RECRUTEMENT** : 2018 Remplacement d'un agent en départ à la retraite

**AVANCEMENT** : 2017 : 1 attaché, 1 attaché principal

2017/2018 : Pas de création de poste

# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## B – RECETTES : LES TARIFS

### COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



# LES TARIFS DU SERVICE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Les tarifs du service au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivants, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est unique pour toutes les communes :

PART SYNDICAT HT		PART DELEGATAIRE HT*	
PRIME FIXE	PRIX AU M3	PRIME FIXE	PRIX AU M3
25,00	0,5410	20,58	0,5834

(\*A titre indicatif sous réserve de l'actualisation au 1er janvier 2018)

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m3 est de 1,99 € TTC.

# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## B – RECETTES : PROPOSITIONS 2018

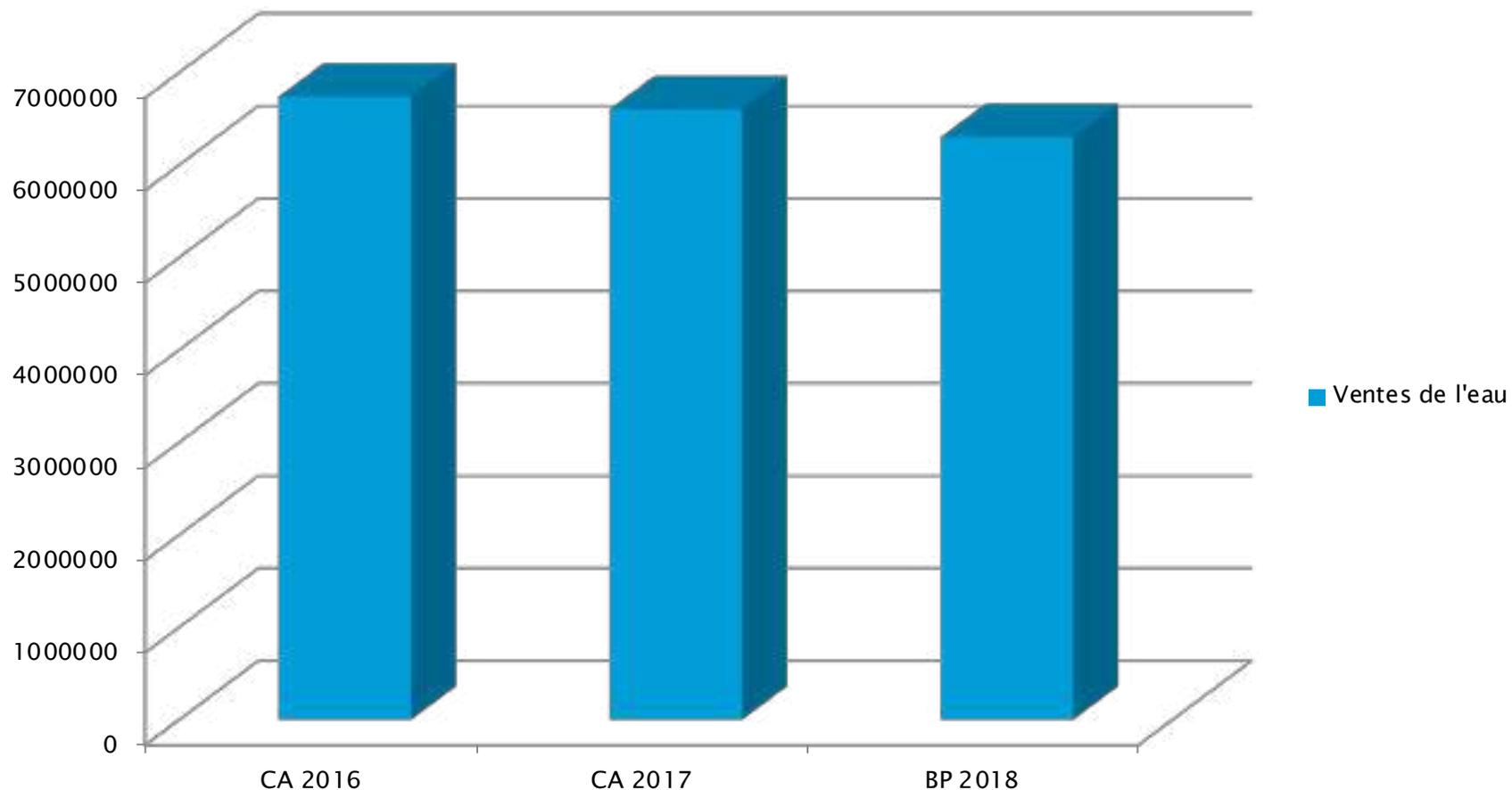
Les recettes d'exploitation :

- ▶ – Vente de l'eau : 6.300.000,00 €

On constate une augmentation d'environ 3,44 % du nombre d'abonnés et une augmentation des consommations, les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont donc stables.

## II – LA SECTION D'EXPLOITATION

### B – RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, celles du patrimoine, associées à des recherches de performance énergétique ainsi que les nouveaux besoins, permettent d'identifier trois grands axes principaux d'investissement :

- ▶ La réalisation d'un plan d'actions visant à réduire les pertes en eau sur les réseaux, qui se décline en diverses thématiques: étude de gestion patrimoniale, programme de renouvellement des réseaux, renforcement de la connaissance patrimoniale
- ▶ La diversification et protection des ressources en eau: les sables blancs et le miocène
- ▶ L'accompagnement des communes dans leur développement urbanistique

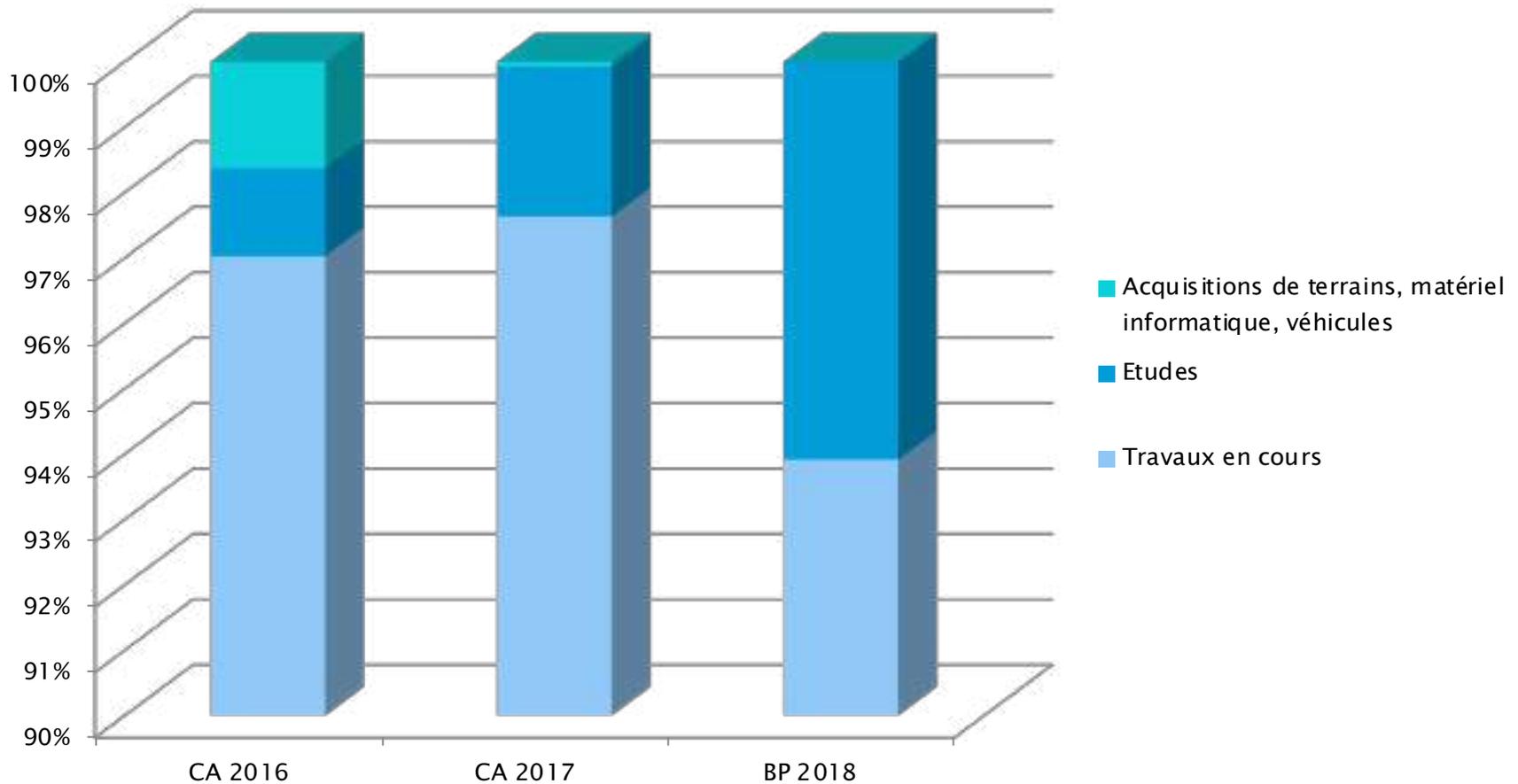
L'essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d'investissement: marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.

### III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-DEPENSES : PROPOSITIONS 2018

Commune - Etudes	Montant à financer TTC
Accord cadre mission assistance technique et juridique pour les servitudes	36 000,00
Etude effet dépollution des berges - Interaction Rhone Nappes	90 000,00
Estimation de la capacité réelle des champs captant	36 000,00
Diversification des ressources stratégiques - Miocène Carpentras	120 000,00
Diagnostic deux forages Miocène - Ressource Saint Roch St Barthelemy	36 000,00
Suivi schéma directeur d'eau potable	18 000,00
Révision du périmètre de protection captage Saint Baudille	48 000,00
Commune - Etudes suivies de travaux	Montant à financer TTC
Althen - quartier des 5 chemins et rue de la grave - Réhabilitation	195 000,00
Bédarrides- chemin des Sences, quartier Roquette, Saint Jean, Coulaire - Extension	303 600,00
Bedoin - Hameau les Vendrans - Extension	410 000,00
Loriol - Rue Eyguette, Ramadone, Jouve - Réhabilitation	30 000,00
Monteux - Avenue de la libération, chemin de la plaine - Réhabilitation	483 000,00
Pernes - Quai de Verdun - Réhabilitation	75 900,00
Saint pierre de Vassols- Ancien chemin de ronde - Réhabilitation	125 000,00
Sorgues - Traversée de l'ouvèze - Renforcement	1 800 000,00
<u>Territoire syndicat :</u>	
Petites interventions	10 000,00
Travaux sectorisation- Rendement des réseaux- Pernes, Monteux, Entraigues, Le Pontet	595 000,00
Amélioration - Sécurisation patrimoine pour la protection des ressources	48 000,00
La Jouve - évacuation d'ancien transformeurs	24 000,00
La Jouve - gaines , aménagement site	207 000,00
Réhabilitation des réservoirs (10)	36 000,00
Clotures	180 000,00
Entretien des espaces verts	72 000,00
Marché à commande Extension et réhabilitation du réseau 2013-2016	600 000,00
Marché à commande Génie civil	120 000,00
Accord cadre - Déplacement Renforcement ext réseau - 2018 2022	610 000,00
<b>TOTAL A FINANCER TTC</b>	<b>6 308 500,00</b>

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser pour un montant d'environ 25 millions d'euros

# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



## III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-RECETTES : PROPOSITIONS 2018

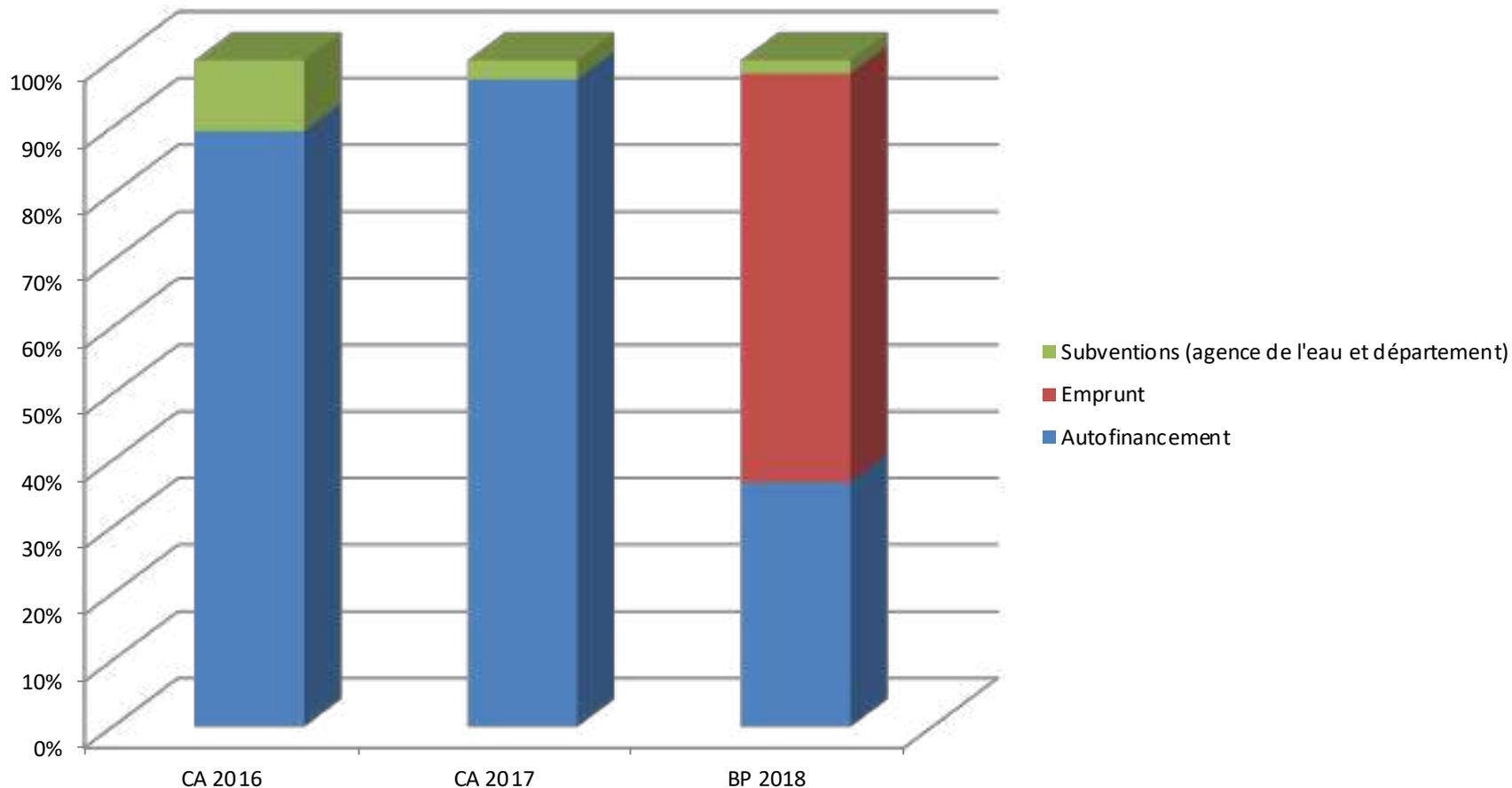
- ▶ Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1.918.600,90 € (produit des surtaxes), des subventions pour un montant de 105.057,00 € et de l'emprunt pour un montant de 3.206.758,77 €

# LES SUBVENTIONS

- ▶ L'agence de l'eau a annoncé une baisse des subventions pour 2018 en raison des orientations budgétaires (loi de finances pour 2018)
- ▶ L'Agence de l'Eau et le Département subventionnent les investissements portant sur l'amélioration du rendement de réseau ainsi que la protection de la ressource.
- ▶ Le Département n'aide que les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 7.500

# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





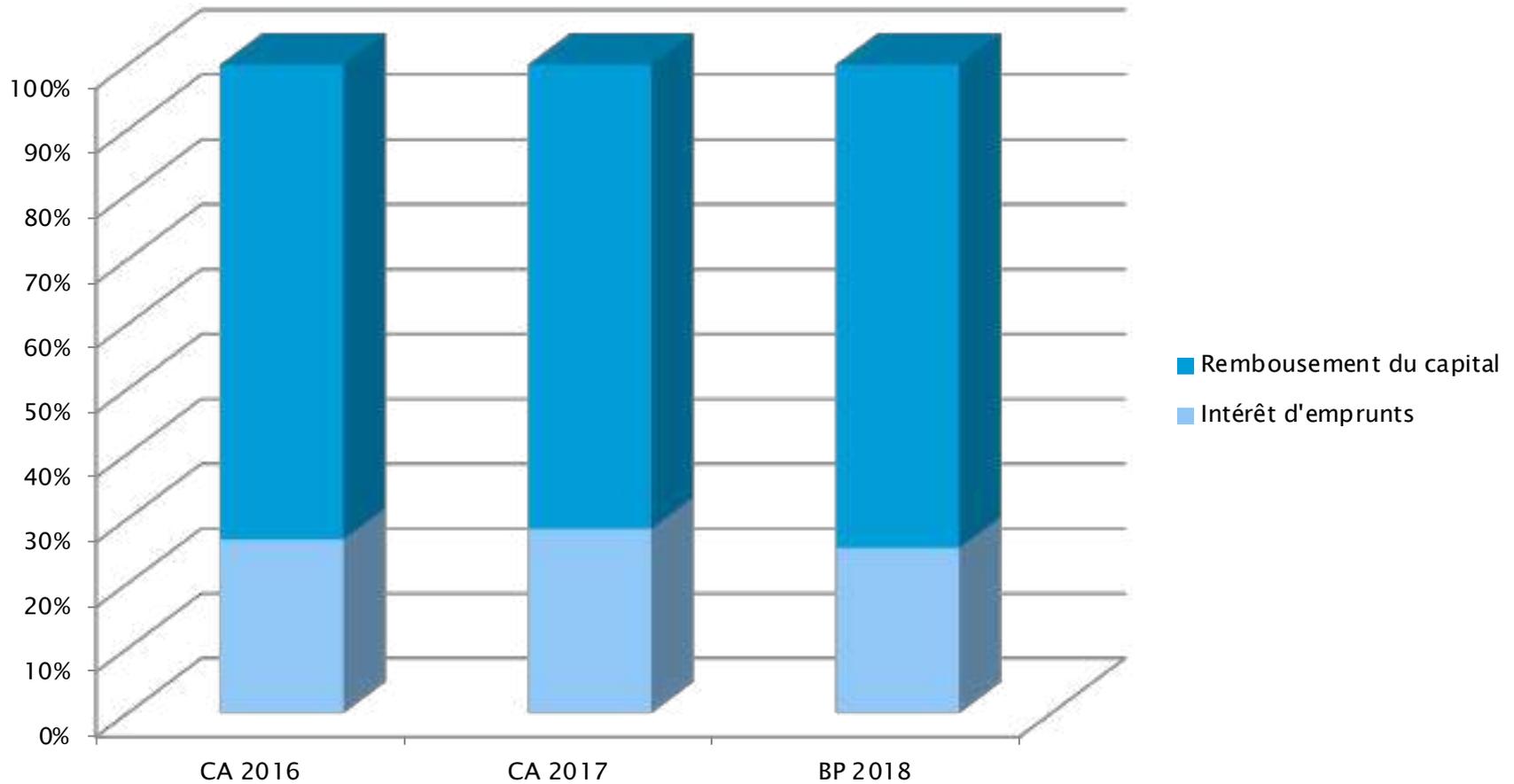
## IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 2.080.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2018 est de 26,43 € par abonné.

On note une baisse de la charge d'emprunt car depuis 2012, aucun emprunt n'a été contracté.

# EVOLUTION DE LA DETTE



# V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



- ▶ 12 agents :
  - 7 au service administratif et 4 hommes et 1 femme au service technique
  - 8 femmes et 4 hommes

Les agents sont à temps complet, soit 38h00 hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT

- ▶ Chacun d'entre eux travaille pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- ▶ Le montant de la masse salariale représente 5,18 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif)